

SECURIT

Sécurité des mots de passe

Les mots de passe sont utilisés depuis la nuit des temps. Qui n'a, en mémoire, un récit ou un film dans lequel des gardes demandent « le mot de passe » à ceux qui désirent pénétrer dans l'enceinte d'une cité fortifiée? Aujourd'hui, les mots de passe servent à protéger le travail accompli au moyen de l'ordinateur. Le présent article vous fournit des trucs sur la façon de mettre au point, de protéger et de conserver un mot de passe de manière adéquate, afin d'en assurer la sécurité.

En quoi consiste un mot de passe sécuritaire

Les utilisateurs font trop souvent appel à des mots de passe faciles à deviner comme LMXUSER1 OU LMXUSER11. Ils utilisent aussi fréquemment, comme mot de passe, leur code d'utilisateur ou leur nom, celui d'un membre de la famille ou d'un ami, ou même de leur animal domestique favori. Il va sans dire que le choix de mots de passe aussi prévisibles facilite la tâche à ceux qui voudraient avoir accès à votre compte d'utilisateur.

Pour le SIGNET, les exigences de sécurité applicables aux mots de passe sont les suivantes : il faut employer un mot de passe formé de huit caractères parmi lesquels figurent des lettres, des chiffres et des caractères spéciaux. Un exemple de mot de passe ingénieux serait par exemple la phrase « j'ai de l'eau », qui peut se condenser sous forme de

rébus facile à mémoriser : « G_2_LH20 ». Remarquez l'utilisation du trait de soulignement comme caractère spécial. Un autre exemple de phrase condensée pour former un mot de passe serait « J'ai sept geais », qui deviendrait « G_7_G#! ». Remarquez que là encore, le mot de passe est formé de deux lettres, d'un chiffre et de cinq caractères spéciaux.

On demande souvent à ISSC si le fait d'utiliser le même mot de passe pour accéder au SIGNET-D et à ICONDESK peut nuire à la sécurité. Compte tenu du niveau de classification des renseignements que le SIGNET-D permet de traiter, la réponse est non. En fait, un mot de passe bien pensé peut même servir à contrôler l'accès à d'autres applications résidant sur le SIGNET-D comme les systèmes FINEX et COSMOS.

Par ailleurs, vous avez sans doute déjà constaté que le système vous invite, tous les 120 jours, à changer votre mot de passe. Pourquoi? Eh bien, pour accroître la protection du SIGNETD. Il convient aussi de noter que le système conserve en mémoire un fichier répertoriant les anciens mots de passe qui empêche l'utilisateur de se servir à nouveau des huit derniers mots de passe qu'il a utilisés. Ceci évite que l'on puisse alterner indéfiniment entre les deux mêmes mots de passe.

Application des mots de passe au SIGNET-C

Les techniques recommandées pour la mise au point de mots de passe pour le SIGNET-D s'appliquent aussi au SIGNET-C (classifié). Toutefois, ISSC recommande fortement l'emploi d'un mot de passe distinct pour le SIGNET-C, en

raison du niveau de classification de l'information traitée au moyen de ce système.

Dans le cas du SIGNETC, le système vous invite à changer de mot de passe tous les 90 jours.

Divulgaration des mots de passe

ISSC déconseille aux utilisateurs de divulguer leurs mots de passe. En fait, l'une des règles qu'ISSC enseigne dans ses séances d'information sur la sécurité est la suivante : ne demander ni ne divulguer à personne son mot de passe.

ISSC demande par ailleurs aux gestionnaires de ne pas conserver de liste des mots de passe utilisés par leurs employés. Si vous avez, à titre de gestionnaire, à accéder au compte d'un utilisateur en son absence, il est recommandé de communiquer avec l'administrateur du système, qui prendra les dispositions nécessaires. Il s'agit d'une mesure de protection visant à garantir la sécurité et l'intégrité des comptes des utilisateurs.

Sécurité en bref

- Mettez au point et utilisez de bonnes techniques de composition de mots de passe.
- Mémorisez vos mots de passe.
- Ne divulguez vos mots de passe à personne.
- Utilisez des mots de passe distincts pour le SIGNETC et pour le SIGNETD.
- Ne conservez pas de listes de mots de passe

Le *Bulletin du SIGNET* est publié une fois toutes les deux semaines par la Direction des services à la clientèle du SIGNET (STC) et diffusé au Canada et dans les missions à l'étranger à tous les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les unités qui veulent faire paraître un avis dans le *Bulletin du SIGNET* sont priées de nous en faire parvenir le texte avec une note de service signée par leur directeur. Tous les lecteurs sont invités par ailleurs à envoyer à la boîte à suggestion du SIGNET les articles qu'ils désirent faire publier.